



LA LETTRE DU CNCEJ

NUMÉRO
81

Août 2025



SOMMAIRE

2 Le Mot du Président Guillaume LLORCA

4 Les Mots du Past-Président Bertrand LUDES

6 Les Collèges du CNCEJ

Trois collèges et leurs référents nationaux voient le jour au CNCEJ pour mieux représenter et soutenir les compagnies sur le terrain.

8 La facturation électronique

ce qui change pour tous les experts de justice dès 2026 : Découvrez les échéances, les obligations et les solutions possibles pour vous préparer.

9 Présidence d'EuroExpert par le CNCEJ

Le CNCEJ assure la présidence d'EuroExpert (juillet-décembre 2025), un rôle clé pour promouvoir standards communs, innovation et coopération internationale.

12 Actualités

- Retrouvez la composition du nouveau Conseil d'Administration, ainsi que du nouveau Bureau
- Manhattan 2
- Distinction
- Secrétariat

Le Mot du Président : Guillaume LLORCA



Chères Présidentes, Chers Présidents, Chers Experts,

Élu à la présidence du CNCEJ, je tiens à vous remercier sincèrement, au nom du conseil d'administration renouvelé le 26 mars 2025, pour la confiance que vous nous avez accordée. C'est avec responsabilité et enthousiasme que les membres du conseil d'administration entament ce nouveau mandat, portés par une ambition claire : servir la justice avec exigence et modernité. dans vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Je souhaite saluer l'action remarquable de mon prédécesseur, le Professeur Bertrand Ludes, dont l'engagement et la vision ont profondément marqué notre institution. Il poursuivra son œuvre au nom du Conseil National, en tant que président d'EURO-EXPERT.

Dès les premières semaines, nous avons rencontré les plus hautes instances judiciaires, la Chancellerie, la Cour de cassation, le Sénat, nous permettant de réaffirmer notre rôle, exposer nos avis notamment pour améliorer nos conditions d'exercice et ouvrir des perspectives concrètes de collaboration, en particulier dans le cadre des réformes. Nous avons regretté auprès de la Chancellerie de ne pas avoir été associés à l'élaboration de la réforme du 18 juillet 2025, soulignant la tension que cela a engendrée.

Elle marque un tournant majeur, consacrant la résolution amiable comme principe directeur du procès civil. L'article 127, alinéa 1 du Code de procédure civile précise que les affaires sont instruites conventionnellement par les parties. À défaut, elles le sont judiciairement. Les affaires instruites conventionnellement font l'objet d'un audiencement prioritaire. Certains ont pu croire que l'expert judiciaire était écarté, mais c'est en réalité le procès judiciaire qui devient subsidiaire.

Cette évolution impose à tous, parties, avocats, experts, magistrats, de revoir leurs pratiques et d'intégrer cette nouvelle dynamique. Le rôle du juge évolue également, avec une mission de conciliation et d'adaptation du mode de résolution.

Suite : Le Mot du Président : Guillaume LLORCA

Saurons-nous relever le défi et devenir collectivement les experts au service de la résolution amiable des différends, comme la société l'attend ? Loin de sonner le glas de l'expert judiciaire, cette réforme est en réalité une chance unique pour faire rayonner nos convictions sur un autre territoire mais avec la même finalité : être utile au citoyen. Le Conseil National, pleinement conscient de l'enjeu, est partie prenante de cette transformation. Le comité d'éthique et de déontologie ainsi que la commission formation accompagneront les experts dans cette mutation culturelle. Nous participerons activement aux travaux facilitant la mutation de l'expert judiciaire en expert amiable, en collaboration avec le ministère de la justice et en partenariat avec le Conseil National des Barreaux.

De nombreux chantiers structurants sont engagés : création d'une commission dédiée à l'intelligence artificielle pour définir les conditions de son utilisation, optimisation de notre communication institutionnelle, groupe de travail sur les paiements Chorus, et poursuite des travaux sur le statut de l'expert et la prescription de la responsabilité civile des experts.

La dématérialisation de nos travaux, la sécurisation et la structuration de nos données et l'annuaire national sont des enjeux majeurs et prioritaires du conseil. Les deux collèges pluridisciplinaires et administratifs permettront de remonter des idées nouvelles nécessaires au dynamisme de notre institution. Nous veillerons à améliorer la représentativité territoriale et pluridisciplinaire des experts dans toutes nos commissions. Nous continuerons également à délocaliser certains de nos événements pour rester proches de nos membres.

Avec près de 11 000 experts inscrits sur toutes les cours d'appel, dans toutes les spécialités, le Conseil National est une force représentative certaine qui porte auprès des institutions nos valeurs. Notre unité, notre rigueur et notre indépendance sont des atouts essentiels pour une justice plus efficace, accessible et moderne. Ensemble, nous relèverons les défis de demain avec énergie et resteront comme aujourd'hui des acteurs indispensables à l'œuvre de justice.

Avec toute ma considération,

Guillaume LLORCA
Président du CNCEJ



Les Mots du Past-Président : Bertrand LUDES



Chères consoeurs, chers confrères,

A l'occasion de ce texte intitulé « les mots du Past-Président », je souhaite vous adresser ces quelques lignes avec émotion, fierté et gratitude.

Ces deux années à la présidence ont été marquées par de nombreux défis, mais aussi par une forte dynamique collective. J'ai eu l'honneur de représenter une communauté d'experts engagés, compétents et fidèles aux valeurs d'indépendance, d'impartialité, de rigueur et d'humanisme. Je remercie encore une fois ceux qui m'ont accordé leur confiance en 2023. J'ai tout mis en œuvre pour être à la hauteur de cette mission, que j'ai exercée avec passion.

Dès le début, j'ai souhaité inscrire notre action dans un élan de transformation et d'ouverture. Le Conseil national a renforcé les liens entre compagnies, organisé des séminaires réunissant les présidents et proposé la création de collèges regroupant compagnies monos et pluridisciplinaires tant au judiciaire qu'à l'administratif. L'objectif : favoriser le dialogue avec les instances du Conseil national.

Sur le plan institutionnel, nous avons proposé une révision des statuts intégrant le vote électronique pour faciliter la participation des présidents empêchés de rejoindre Paris lors des assemblées générales.

Le décret du 16 juin 2023 a marqué une avancée majeure en reconnaissant davantage le rôle des compagnies dans la sélection et la formation des experts.

Il impose désormais une formation obligatoire, faisant des modules de la FQE un levier clé de professionnalisation.

Nous avons poursuivi la modernisation de l'expertise avec le développement de la plateforme Opalexe, devenue un outil central pour les échanges entre experts, juridictions et parties.

Parmi les publications significatives, la réédition du Vade-mecum de l'expert de justice, coordonnée par le Comité de réflexion et de déontologie, constitue un repère essentiel. Elle a été complétée par celle consacrée au rôle du sapiteur, apportant un appui concret aux experts dans leurs missions.





Les colloques CNB-CNCEJ sur la « Nullité du rapport d'expertise » et « Avocats-Experts : surmontons l'incident » ont rassemblé un large public. Ces événements ont permis de clarifier les enjeux juridiques liés notamment au respect du principe de la contradiction, souvent mal appréhendé.

Le congrès d'Amiens sur le thème « L'expertise : quelle place demain pour l'amiable ? » fut un autre moment fort. Il a permis de croiser les regards d'experts, magistrats, avocats, médiateurs et universitaires pour explorer les interactions entre expertise et modes amiables de règlement des différends.



La médiation a occupé une place importante dans nos réflexions, avec la création de la Compagnie nationale des Experts de Justice Médiateurs. Aux côtés de ses membres, nous avons défendu l'idée d'une justice plus apaisée, où l'expert peut aussi être médiateur.

Sur le plan international, notre Conseil a affirmé sa place en Europe. Le projet Find An Expert II, les réflexions sur l'intelligence artificielle, la reconnaissance mutuelle des nomenclatures et des listes d'experts ont permis au CNCEJ de représenter fièrement l'expertise française. Nous avons accueilli l'assemblée générale d'EuroExpert à Paris en juin dernier et, à son issue, le Conseil national a pris la présidence de l'organisation pour six mois.

Toutes ces réalisations ont été rendues possibles grâce à l'engagement d'un collectif que je remercie sincèrement : le bureau, les commissions, les présidents de compagnies, le secrétariat et nos partenaires. J'adresse également une pensée particulière à mes prédécesseurs, et notamment à Annie Verrier, dont l'expérience a été précieuse.

Merci pour votre confiance, votre fidélité et votre exigence. Ensemble, nous avons œuvré pour faire progresser l'expertise au service de la justice.

Avec toute ma gratitude,

Bertrand LUDES
Past-Président



Les collèges du CNCEJ

Notre premier Conseil d'Administration du 26 Mars dernier qui a suivi l'Assemblée Générale Ordinaire du CNCEJ a pris connaissance de la mise en place effective de trois collèges distincts : compagnies pluridisciplinaires, compagnies auprès les cours administratives d'appel et compagnies mono disciplinaires.

Le principe d'identifier un référent par type de compagnie avait été précédemment acté sous la présidence de Bertrand LUDÉS. Cette fonction nouvelle, au sein du CNCEJ, est née de la volonté d'apporter des réponses adaptées aux demandes exprimées, à chacun des types de compagnies adhérentes au CNCEJ. Ce besoin de relai territorial a été exprimé dès l'organisation du premier séminaire des Présidents de compagnies au CNCEJ. Ont ainsi été désignés par notre nouveau président Guillaume LLORCA :

- Compagnies pluridisciplinaires : Christian HOMBERT, Administrateur du CNCEJ et Président de la CEJ CA RIOM, referent.pluri@cncej.org
- Compagnies auprès les juridictions administratives : Bernard MUSSO, président de la CECAAM, referent.admin@cncej.org

avec comme ordre de mission « le CNCEJ est au service des Compagnies et non l'inverse ».

Les trois référents pourront s'appuyer sur les Présidents des différentes commissions et deviendront des relais naturels entre le terrain et le CNCEJ.



Pour le collège des compagnies pluridisciplinaires, le référent national s'emploiera, après une période de diagnostic, à construire une structure claire, simple, à même de traiter et d'accompagner toute demande émise par une compagnie en direction du CNCEJ. Il s'agira de fournir des outils, des espaces d'échange et de collaboration efficace avec des résultats. Il faudra surtout coller aux réalités du terrain, y compris à celles des terres ultra marines.

Il est envisagé la création d'une petite équipe (mais avec de grandes oreilles sur le territoire), couvrant nos grandes régions administratives pour bien se faire s'exprimer des demandes collectives.

Les Collèges du CNCEJ (part 2)

La lettre du CNCEJ s'adresse aux adhérents, une gazette dématérialisée émise en tant que de besoin auprès des Présidents de compagnie, courte et concise, permettra à tout un chacun de connaître les avancées des questions posées ou problèmes soulevés.

Les rendez-vous/rencontres par grandes zones géographiques seront possibles (ceci existe sur Auvergne Rhône Alpes pour les questions de formation).

Pour le collège des compagnies auprès les juridictions administratives, le référent national engage une dynamique collective avec les huit présidents de compagnies concernées.

Une première réunion du collège est prévue à l'automne, avec la participation de représentants de

l'association des juges administratifs, dans la perspective d'un colloque co-organisé en novembre 2026.

Cette démarche vise à structurer les échanges, faire émerger des propositions concrètes et renforcer les liens avec l'ordre administratif.

Une attention particulière sera portée à la spécificité des expertises devant les juridictions administratives, ainsi qu'à leur reconnaissance au plus haut niveau, notamment auprès du Conseil d'État.

Le message envoyé par le terrain a été entendu, le Conseil National y a répondu en mettant en place une formule de référents, libre de s'organiser. Alors saisissons cette opportunité pour réaffirmer que les Compagnies constituent le socle vivant de l'édifice CNCEJ.

Vos référents

Compagnies pluridisciplinaires



Christian HOMBERT
Président CEJCA Riom

referent.pluri@cncej.org

Compagnies Cours administratives



Bernard MUSSO
Président CECAAM

referent.admin@cncej.org

La facturation électronique

La facturation électronique arrive et elle concerne tous les experts de justice !

Le dispositif de facturation électronique est un projet européen déjà expérimenté partiellement dans certains Etats ; son ambition est à la fois d'alléger le fonctionnement administratif des entreprises et d'améliorer l'information de l'Etat.

La facture électronique (FE), ce n'est pas un document PDF. C'est un fichier :

- au format spécifique (« Factur-X »...)
- contenant jusqu'à 34 données obligatoires (date et numéro de facture, nom et adresse de l'expert émetteur, nom et adresse du destinataire, SIRET, identification TVA, description des services rendus, montant total HT, taux de TVA, montant de TVA, montant TTC...);
- et cette facture devra obligatoirement être adressée via une « PDP » (Plateforme de dématérialisation partenaire).

L'obligation de réception et d'émission de FE (**le « e-invoicing »**) concerne toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA ; **les experts de justice sont considérés comme tels** (même s'ils bénéficient de la franchise en base).

Pour les prestations taxées à l'encaissement, et pour les clients non-assujettis à la TVA (particuliers...), il faudra ajouter une déclaration périodique (**le « e-reporting »**), toujours via la PDP.

Le calendrier s'accélère :

- dès le **1^{er} septembre 2026**, chaque expert devra disposer d'une PDP pour réceptionner les FE ;
- le **1^{er} septembre 2027**, chaque expert devra émettre ses factures au format des FE et via la PDP.

Pour ce qui concerne les expertises pénales et administratives, CHORUS PRO a annoncé qu'il continuerait à être la plateforme de référence pour les FE du secteur public. La facturation et le suivi de l'encaissement de ces expertises se déploieront donc avec la plateforme de CHORUS PRO.

Pour ce qui concerne les autres expertises, l'expert aura concrètement, trois possibilités : disposer d'un logiciel de facturation conforme ; disposer en direct d'une PDP ; s'appuyer sur son expert-comptable gérant la relation PDP.

Ces dispositifs sont encore en évolution : tenez-vous informés.



**Emmanuel
CHARRIER**
Vice-Président
du CNECJ



**Bruno
DUPONCHELLE**
Président d'honneur
CNECJ Amiens-Douai-Reims

Nous avons l'honneur de vous annoncer la Présidence d'EuroExpert par le CNCEJ

Représenté par M. Bertrand LUDES jusqu'au 31 décembre 2025



Présidence d'EuroExpert par le CNCEJ juillet-décembre 2025.

A l'occasion de cette présidence, votée lors de l'assemblée générale du 20 juin à Paris, je souhaite publier cette brève synthèse concernant cette association internationale dénommée EuroExperts.

1. Activités, projets et études d'EuroExpert (2023–2025) :

EuroExpert est une organisation professionnelle pluridisciplinaire fondée en 1998 et basée au Luxembourg, regroupant des associations nationales d'experts judiciaires de 15 pays européens, représentant plus de 50 000 experts. Sa mission est de promouvoir des standards communs de compétence, d'éthique, d'indépendance et d'objectivité, de servir d'interface avec les institutions européennes, et de favoriser la coopération judiciaire transfrontalière.

2. Parmi ses actions structurantes :

- Normes et formation : Code de pratique, standards d'association et de rapport, curriculum de formation, directives professionnelles et éthiques.
- Services : Plateforme EuroExpertFinder facilitant la mise en relation tribunauxexperts, études comparatives sur la rémunération des experts, et bulletins électroniques d'information



3. Parmi les études :

- Étude de rémunération 2024 Cette étude couvre 13 pays européens. Elle met en évidence des similitudes : calcul majoritairement sur base horaire, interdiction de rémunération liée à l'issue du litige, difficultés fréquentes de paiement et disparité avec les tarifs privés. Les barèmes varient fortement selon les juridictions et le type d'expertise (civil/pénal), certains pays appliquant des grilles légales, d'autres laissant libre cours à la négociation.

- Projet européen Find an Expert II Ce projet (2022–2024) visait à créer un cadre harmonisé pour l'enregistrement et la recherche d'experts judiciaires :

- Critères communs (compétence technique, éthique, formation continue) ;
- Nomenclature européenne (19 groupes, 65 sous-catégories) et système de conversion entre nomenclatures nationales ;
- Prototype d'outil de recherche multilingue, interopérable avec le portail e-Justice ;
- Tests pilotes dans 6 pays (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pologne, Roumanie).

Le projet Findex III n'a pas été retenu par la commission européenne en 2024, mais une nouvelle candidature (E-Rex) a été déposée en 2025.

4. Autres projets et actions récentes :

- IA et expertise judiciaire : lancement en 2024 de lignes directrices pour l'usage de l'IA dans les rapports d'expertise et présentation des résultats lors du colloque concernant l'IA tenu à Paris le 19 juin 2025 et lors de l'AG d'EuroExpert le 20 juin 2025.
- Soutien aux experts ukrainiens : formation de 6 mois (Pravo-Justice, 2025) pour renforcer les compétences des experts et préparer la création d'une association nationale, avec appui d'EuroExpert et d'associations membres.



- Implication institutionnelle : participation au suivi des indicateurs du EU Justice Scoreboard, projets de digitalisation de la justice (e-Justice, e-CODEX, Digital Europe Programme).

5. Perspectives 2025–2030 :

EuroExpert vise à :

- Étendre l'interconnexion des registres nationaux d'experts dans un moteur de recherche européen complet
- Harmoniser les standards tout en respectant les spécificités nationales
- Promouvoir la reconnaissance mutuelle des experts entre États membres
- Renforcer la coopération internationale au-delà de l'UE, notamment via la Commission internationale du CNCEJ.

En somme, EuroExpert agit comme catalyseur de l'harmonisation et de l'innovation dans l'expertise judiciaire européenne, en conjuguant normalisation, outils numériques et coopération transnationale.

Nous avons accueilli l'assemblée générale d'EuroExpert à Paris en juin dernier et, à son issue, le Conseil national a pris la présidence de l'organisation pour six mois.

Bertrand LUDES
Commissaire aux
Affaires Internationales



ACTUALITÉS

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élu lors de l'Assemblée générale du 26 Mars 2025

Nom	Cour d'appel	Spécialité
Guillaume LLORCA	Versailles	Bâtiment-TP
Bertrand LUDES	Colmar	Médecine
Danielle ANDRÉ	Bordeaux	Estim. foncières et agricoles
Yves BADUEL	Toulouse	Architecture
Roselyne BELLEPAUME	Aix-en-Provence	Traduction-Interprétariat
David BLOND	Besançon	Estim. immobilières
David BRUTIN	Aix-en-Provence	Génie thermique
Emmanuel CHARRIER	Paris - Versailles	Comptabilité
Bruno CLÉMENT	Lyon	Architecture
Patrick COLOMER	Paris	Évaluation immobilières
Gilles DEVILLERS	Aix-en-Provence	Informatique
Alain DRUITE	Reims	Bâtiment-TP
Pascal GAUTHIER	Bourges	Bâtiment-TP
Christian HOMBERT	Riom	Urbanisme
Ludovic LEPLAT	Douai	Bâtiment-TP
Étienne MARTINEZ	Chambéry	Architecture
Fabrice MAZAUD	Paris	Architecture
Laurent MOITEAUX	Paris - Versailles	Estim. foncières et immobilières
Patrice MONTICO	Paris	Communication
Daniel MOULY	Bordeaux	Informatique
Anne-Marie PRUVOST	Versailles	Bâtiment-TP
François REIX	Aix-en-Provence	Bâtiment-TP
Chantal SAINT-AYES	Paris - Versailles	Comptabilité
Christine SICART-TOULOUSE	Aix-en-Provence	Médecine
Philippe TOUZE	Amiens	Ingénierie mécanique

ACTUALITÉS

AINSI QUE LE NOUVEAU BUREAU



Guillaume LLORCA
Président



Emmanuel CHARRIER
Vice-Président



Gilles DEVILLERS
Vice-Président



Fabrice MAZAUD
Vice-Président



Daniel MOULY
Secrétaire général



Anne-Marie PRUVOST
Secrétaire générale
adjointe



Chantal SAINT AYES
Trésorier général



Bertrand LUDES
Commissaire aux
affaires internationales



Annie VERRIER
Commissaire aux
Institutions



Jean François JACOB
Haut Conseiller



Yves BADUEL
Conseiller



Pierre MALICET
Conseiller

LES COMMISSIONS

ET LEURS PRÉSIDENTS

Comité de réflexion et de déontologie : Annie VERRIER

Commission juridique : Emmanuel CHARRIER

Commission formation - qualité dans l'expertise :
Anne-Marie PRUVOST

Commission Europe : Bertrand LUDES

Commission informatique : Daniel MOULY

Comité paritaire : Didier CARDON

Commission expertise et amiable : Bruno CLEMENT

Commission dématérialisation : Pascal GAUTHIER

Commission Outre-mer : Pierre MALICET

Commission communication : Patrice MONTICO

Commission IA : Roselyne BELLEPAUME / David BRUTIN

ACTUALITÉS

Arrivée imminente de Manhattan 2 !

Manhattan 2 marque une évolution majeure de la première version. La base de données a été entièrement restructurée pour devenir un véritable annuaire national, intégrant de nombreuses améliorations demandées. L'interface, modernisée et ergonomique, est désormais utilisable sur tout type d'écran, avec une navigation simplifiée grâce à des filtres mémorisables, des onglets et un fil d'Ariane cliquable.

Manhattan 2 sera interopérable avec les outils du Ministère de la Justice et du CNCEJ (PORTALIS, PLEX, OPALEXE, messagerie expert-de-justice.org). Un back-office complet est proposé à toutes les compagnies, leur permettant de bâtir à moindre coût leur propre site vitrine, tout en conservant la gratuité pour les adhérentes au CNCEJ.

La migration se fera en deux phases :

- Un « bac à sable » sera ouvert du 25 août au 5 septembre 2025 pour les présidents et administrateurs, avec des formations en ligne les 27 août, 1er et 3 septembre, avec une assistance via commission.informatique@cncej.org.
- Les 6 et 7 septembre marqueront la mise en production définitive et le basculement de tous les sites vers les nouvelles APIs.

Daniel MOULY
Président de la Commission informatique



Distinction



Le CNCEJ tient à exprimer ses plus chaleureuses félicitations à Monsieur Jean-Bruno KERISEL, expert judiciaire honoraire, conciliateur de justice, président d'honneur du CNCEJ et membre actif du Comité de réflexion et de déontologie, qui a été élevé au grade de Commandeur dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur par décret du 11 juillet 2025.

Ingénieur de l'aéronautique, homme de science et de culture, il est également l'auteur d'une autobiographie et de plusieurs romans, témoignant de sa richesse intellectuelle et de sa curiosité insatiable. Cette distinction exceptionnelle salue un parcours remarquable, au croisement de l'expertise, de la justice et de la création, ainsi qu'un engagement profond en faveur des valeurs éthiques et humanistes qui fondent notre communauté.

Le CNCEJ est fier et honoré de compter parmi ses membres une personnalité aussi brillante qu'inspirante.

Secrétariat

Le CNCEJ a le plaisir d'accueillir Maeva SIMON au sein de son équipe depuis le 8 juillet 2025. Son enthousiasme, son implication et son regard neuf sont de précieux atouts pour vous accompagner au quotidien, soutenir les actions du CNCEJ et contribuer à son rayonnement. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions !

